

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°IDF-011-2017-09

PREFECTURE REGION ILE DE FRANCE

PUBLIÉ LE 7 SEPTEMBRE 2017

# Sommaire

| Direction | nationale | d'Interventio | ns domaniales    | (DNID) |
|-----------|-----------|---------------|------------------|--------|
| DIICUUII  | Hauvhait  | u mici venuo  | us uvillalliaits | WIND   |

| IDF-2017-09-01-054 - Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès |        |
|---|--------|
| TEYSSIER d'ORFEUIL, au cadre A du magasin domanial (2 pages)                      | Page 3 |
| IDF-2017-09-01-055 - Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès |        |
| TEYSSIER d'ORFEUIL, au cadre A du service organisation des ventes (2 pages)       | Page 6 |

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2017-09-01-054

Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, au cadre A du magasin domanial



#### DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**D**IRECTION **N**ATIONALE D'INTERVENTIONS **D**OMANIALES 3 avenue du chemin de Presles 94417 Saint Maurice cedex

**1** 01 45 11 62 00

# ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice générale, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L3211-17 et suivants ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** l'article D3221-16 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques autorisant le fonctionnaire chargé d'un service à compétence nationale de la direction générale des finances publiques à déléguer sa signature en matière domaniale, aux agents ayant au moins le grade de contrôleur placés sous son autorité ;

VU le décret n° 2011-1853 du 9 décembre 2011 modifiant certains seuils du code des marchés publics ;

**VU** l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

## ARRÊTE:

<u>Article 1</u>er En cas d'absence ou d'empêchement du commissaire « Justice – Objets trouvés – Hébergés », M. Rachid HAMOUNI, inspecteur des finances publiques, a délégation pour signer en mon nom dans la limite des attributions et compétences définies à ce commissariat :

- tous les actes de gestion (acceptation ou refus des procès-verbaux de remises, procès-verbal de destruction) ayant trait à la réalisation des aliénations faites avec publicité et concurrence des objets et matériels qui lui sont remis sauf biens hors consommation courante ou susceptibles de comporter des matériaux dangereux ou présentant des risques ;
- l'instruction des dossiers de restitution relatifs à l'activité de ventes mobilières ;



- les actes de nature comptable suivants :
- l'attestation du service fait des prestations afférentes à l'organisation des ventes mobilières dans le cadre d'un marché public ;
- l'instruction et la liquidation des frais de garde.

<u>Article 2</u>: La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 4 février 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 1er septembre 2017

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2017-09-01-055

Arrêté portant délégation générale de signature de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, au cadre A du service organisation des ventes



#### DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES 3, avenue du Chemin de Presles 94417 Saint Maurice cedex © 01 45 11 62 00

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administratrice générale, sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L3211-17 et suivants ;

VU le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales :

**VU** l'article D3221-16 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques autorisant le fonctionnaire chargé d'un service à compétence nationale de la direction générale des finances publiques à déléguer sa signature en matière domaniale, aux agents ayant au moins le grade de contrôleur placés sous son autorité :

**VU** le décret n° 2011-1853 du 9 décembre 2011 modifiant certains seuils du code des marchés publics ;

**VU** l'arrêté du 4 février 2015 du Premier ministre, du ministre des finances et des comptes publics et du secrétaire d'Etat chargé du budget portant nomination de Mme Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL, administratrice civile hors classe, en qualité de sous-directrice en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

### ARRÊTE:

<u>Article 1er</u> - Délégation de signature est donnée à Mme Caroline FOURNEL, responsable du service « Organisation des ventes », inspectrice des finances publiques, à l'effet de signer, en mon nom les actes de nature comptable suivants :

- l'engagement juridique des frais de vente liquidés hors procédure de marché public (publicité) dont le montant HT n'excède pas 15 000€ (par unité de prestation ou, pour les prestations à exécution excessive, sur une année) ;
- les bons de commandes de prestations inférieures à 15 000 € HT, le contrôle des factures et la transmission pour ordonnancement des marchés publics passés par la DNID;



- l'attestation du service fait des prestations afférentes à l'organisation des ventes mobilières dans le cadre d'un marché public ;
- l'instruction et la liquidation des frais de garde.

<u>Article 2</u>: La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 4 février 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région lle-de-France.

A Saint-Maurice, le 1er septembre 2017

Agnès TEYSSIER d'ORFEUIL